ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 67910

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le manque de moyens consacrés à la formation des médecins généralistes dans le cadre universitaire. En effet, suite à l'annonce par le ministère d'une « augmentation exceptionnelle » du recrutement de nouveaux maîtres de conférences associés, le syndicat national des enseignants de médecine générale rappelle l'urgence du besoin de la nomination de 27 nouveaux maîtres de conférences associés ainsi que la nomination de 50 nouveaux enseignants associés (à mi-temps) par an, pendant quatre ans, pour toute la France. En outre, alors qu'il est nécessaire de valoriser la filière universitaire de médecine générale, seules 10 nominations d'enseignants de la discipline ont été annoncées. Pourtant, 38 candidats ont été reconnus aptes à la titularisation par la commission nationale d'intégration et, d'autre part, le Parlement avait voté à l'unanimité un amendement à la loi HPST concernant les effectifs nécessaires, devenu l'article 47 de la loi. Face à la baisse inquiétante de la démographie médicale, notamment en milieu rural, et à la désaffection des jeunes étudiants pour ces métiers indispensables, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures précises que compte prendre le Gouvernement pour répondre à l'urgence de cette situation, assurer la qualité et la pérennité de l'enseignement de la médecine générale et garantir à tous un égal accès aux soins.

Texte de la réponse

Une grande célérité a prévalu dans l'application de la loi n° 2008-112 du 8 février 2008 relative à la mise en place de la filière universitaire de médecine générale, un délai de sept mois seulement s'étant écoulé entre le dépôt de la proposition de loi et la publication du décret statutaire. Cette reconnaissance statutaire se double d'un effort sans précédent en moyens humains. Depuis 2007, quatre-vingt-treize postes ont été créés. La continuité dans cet effort sera marquée par l'application des dispositions de l'article 47 de la loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST). Les postes prévus seront ouverts : vingt postes de professeurs, trente postes de maîtres de conférences et cinquante postes de chefs de clinique. À ce stade, il est prématuré de se prononcer sur l'aboutissement de cette première procédure de recrutement. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche s'attache avant tout aujourd'hui à une gestion pluriannuelle et raisonnée des emplois. C'est pourquoi l'accent est mis sur le recrutement des chefs de clinique, quarante-sept chefs de clinique ont été recrutés depuis 2007. Ils constitueront le vivier dans lequel seront recrutés les futurs maîtres de conférences et professeurs titulaires. Trois voies existent, en effet, pour constituer cette nouvelle filière. La première est celle du recrutement des associés : cette voie a vocation à s'éteindre progressivement du fait du nouveau statut. Elle sera néanmoins maintenue pour assurer les formations tant que le vivier des titulaires n'est pas constitué. Pour cette seule rentrée, douze maîtres de conférences associés sont élevés au rang de professeurs associés et, conformément aux propositions du Conseil national des universités (CNU), vingt-sept candidats aux postes de maître de conférences associés ont été recrutés. La deuxième voie, pour faire vivre cette nouvelle filière de médecine générale, est l'intégration dans le corps. Elle a commencé, dès cette année, avec l'intégration de dix professeurs associés dans les nouveaux corps de professeurs titulaires. Enfin, la troisième voie, amenée à devenir la voie « classique », est, naturellement, celle du concours. Tous les verrous réglementaires ayant été

levés, il sera organisé pour la première fois cette année universitaire, au printemps, comme pour toutes les autres disciplines médicales. Les doyens de médecine participent à la mise en oeuvre de cette nouvelle filière, dans un contexte pourtant difficile de non-création d'emplois et de vivier de candidats incertain. Dans la poursuite de cet objectif, il convient de souligner l'importance du nécessaire maintien de l'équilibre entre les filières universitaires, notamment au sein des centres hospitaliers universitaires (CHU) ; l'excellence scientifique devra donc être garantie, dès les premiers recrutements, qui seront opérés au titre de l'année universitaire 2010.

Données clés

Auteur : M. Patrick Roy
Circonscription : Nord (19e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67910
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 décembre 2009, page 12430
Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4747